

compagnies de fiducie qui offrent également des services financiers. Et c'est dans cette optique-là que je parlais des Caisses populaires.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Débat? La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur le Président, merci de m'avoir accordé la parole. Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, je crois que j'étais le suivant sur la liste des orateurs. Il me semble, en toute déférence, qu'on a fait entrer subrepticement le ministre à la Chambre pour qu'il intervienne et propose la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai veillé très généreusement aujourd'hui à ce les représentants des divers partis interviennent à tour de rôle. Dès qu'un ministre demande la parole, cependant, je dois respecter le fait que le ministre est présent à la Chambre et désire intervenir. Je ne savais pas qu'il allait proposer la motion. J'ai pensé qu'il voulait intervenir dans le débat du projet de loi. Je lui ai donc accordé la parole.

La Chambre a entendu la motion. Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le Président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la motion est retirée d'office. Quelqu'un veut-il poursuivre le débat?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez dit vous-même que vous avez été juste aujourd'hui et que vous avez donné la parole au ministre parce que vous pensiez qu'il voulait participer au débat. Je voudrais donc qu'il prenne la parole maintenant

Les banques

pour participer au débat. Il a essayé de nous passer un sapin. Nous sommes ici pour écouter le ministre puisque le Président lui a donné la parole. Vous avez une minute.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam.

M. Waddell: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Saint-Denis. Il a absolument raison. Le ministre devrait savoir qu'il ne peut pas se livrer impunément à ces petits jeux à la Chambre.

De toute façon je dois clore le débat, et je dispose d'une minute, je crois. Monsieur le Président, notre position au NPD est claire sur ce projet de loi. Comme l'a dit le député de Nickel Belt, nous ne voulons pas de la moitié d'une miche, du quart ou du dixième d'une miche. Nous voulons toute la miche.

Habituellement les Canadiens doivent payer les frais d'administration imposés par les banques, ces frais croissants. Les banques demandent cet argent pour payer, comme l'a dit le député, leurs dettes extérieures. Nous voulons que le projet de loi soit renforcé de sorte que les Canadiens ne soient pas saignés à blanc par les frais d'administration imposés par les banques qui l'ont déjà fait. C'est la raison pour laquelle nous renvoyons cette question à un comité. Je suis déçu que le gouvernement ne soit pas revenu avec un projet de loi ayant plus de muscles pour montrer aux Canadiens qu'il a répondu aux besoins qui se font sentir.

Je me demande si je pourrais parler de ce projet de loi demain. Je n'en suis pas certain, mais je pense que la séance est levée à six heures.

Aussi je dirai qu'il est six heures et je continuerai mon discours sur les banques demain.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de 19 minutes en plus des 10 minutes de questions et de commentaires.

[Français]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 00.)